



Convention sur la diversité biologique

Distr. : limitée
17 décembre 2024
Français
Original : anglais

**Conférence des Parties à la Convention
sur la diversité biologique**
Seizième réunion, deuxième reprise de session
Rome, 25–27 février 2025
Point 28 de l'ordre du jour
**Programme de travail pluriannuel
de la Conférence des Parties**

Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties*

Projet de décision proposé par le président du Groupe de travail II

La Conférence of the Parties,

Rappelant sa décision [15/4](#) du 19 décembre 2022, dans laquelle elle a décidé que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹ devrait être utilisé en tant que plan stratégique pour l'application de la Convention sur la diversité biologique² et de ses protocoles, et pour ses organes et son Secrétariat au cours de la période 2022-2030,

Rappelant également sa décision [15/33](#) du 19 décembre 2022, dans laquelle elle a pris note qu'elle évaluerait les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Cadre à chacune de ses réunions jusqu'en 2030 et a décidé que la définition de nouvelles orientations aux fins d'élaboration et de mise en œuvre de politiques devrait contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles fixés dans le Cadre, aux résultats de l'analyse générale des informations contenues dans les stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité, y compris les cibles nationales, et à l'examen général des progrès collectifs réalisés dans l'application, ainsi qu'aux nouvelles informations pouvant éventuellement apparaître, notamment dans le cadre d'évaluations scientifiques,

1. *Décide* d'actualiser son programme de travail pluriannuel jusqu'en 2030 en fonction de la liste des questions annexée à la présente décision ;
2. *Décide également* de réviser et de mettre à jour les programmes de travail et les questions intersectorielles au titre de la Convention sur la diversité biologique à ses dix-septième et dix-huitième réunions, en mettant l'accent sur leur alignement par rapport au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et en n'abordant que quelques-uns de ces programmes de travail et questions à chacune de ces réunions ;
3. *Décide en outre* d'aborder, à chacune de ses réunions, les points permanents conformes à ses décisions antérieures, ainsi que d'autres points émanant de ses décisions liés à des programmes

* Le présent document a initialement été publié le 1^{er} novembre 2024 sans avoir été révisé officiellement par les services d'édition.

¹ Décision [15/4](#), annexe.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

de travail et questions intersectorielles particuliers, et que son programme de travail pluriannuel doit conserver suffisamment de souplesse pour accommoder les questions ou points émergents qu'elle peut cerner, et que pour ces raisons, elle révisera son programme de travail pluriannuel à ses dix-septième et dix-huitième réunions, afin que les modifications nécessaires puissent y être apportées ;

[4. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De fournir une liste des questions en instance de l'ordre du jour de la dix-huitième et de la dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties, afin de faciliter l'examen du programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties, pour son examen à sa dix-septième réunion ;

b) De préparer, en consultation avec les Bureaux de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, une analyse des programmes de travail ou des questions intersectorielles en lien avec les points en instance des ordres du jour de la dix-septième et de la dix-huitième réunions de la Conférence des Parties et, si c'est pertinent, une proposition pour les aligner sur le Cadre, pour examen par l'organe subsidiaire concerné avant la dix-septième et la dix-huitième réunions de la Conférence des Parties, selon le cas.]

[2 et 4 b).alt *Décide* que les programmes de travail ne seront pas mis à jour avant 2030.]

Annexe

Liste des principales questions à aborder à chacune des réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique au cours de la période 2025-2030

Réunion de la Conférence des Parties	Questions stratégiques
Dix-septième (2026)	a) Examen général de l'information contenue dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, dont les cibles nationales, afin d'évaluer les contributions à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; [b) Examen général des avancées collectives dans la mise en œuvre du Cadre, y compris des moyens de mise en œuvre, sur la base des rapports nationaux et, le cas échéant, d'autres sources d'information^{3,4} ; c) Examen du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁵ ; d) Conséquences sur les travaux de la Convention des réalisations attendues de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment : i) L'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, la nourriture et la santé (évaluation des liens) ; ii) L'évaluation thématique des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique, des déterminants des changements transformateurs et des moyens possibles de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ;

³ Mené de concert avec l'examen plus approfondi de la stratégie pour la mobilisation des ressources (par. 46 de la décision [15/7](#), et décision 16/--), l'examen de mi-mandat des conséquences du Plan d'action relatif aux questions de genre (2023-2030) (par. 9 de la décision [15/11](#)), l'examen du mécanisme de coopération technique et scientifique (par. 32 j) de la décision [15/8](#)) et par. 7 de la décision 16/3, et l'examen du rôle des gouvernements infranationaux, des villes et des autres autorités locales dans la mise en œuvre des objectifs de la Convention et de ses protocoles, et du Cadre (par. 7 de la décision [15/12](#)).

⁴ Texte mis entre crochets dans l'attente de l'adoption de la procédure pour l'examen général dans la décision portant sur les mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen.

⁵ Décision [15/5](#), annexe I.

<i>Réunion de la Conférence des Parties</i>	<i>Questions stratégiques</i>
	iii) L'évaluation méthodologique des impacts et de la dépendance des activités sur la biodiversité et la contribution de la nature aux peuples ; e) Outils et orientations en appui à la mise en œuvre du Cadre, y compris ceux relatifs à l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs et entre eux⁶ ; f) Examen de mi-mandat du Plan d'action relatif aux questions de genre (2023–2030)⁷ ; g) Suivi de la décision 16/2 sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques⁸ ; [h) <i>Autres points à déterminer.</i>]
Dix-huitième (2028)	a) Examen du fonctionnement, de l'efficacité et des résultats du Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et arrangements futurs⁹ ; b) Cadre quadriennal relatif aux priorités des programmes axés sur les résultats et à l'évaluation des besoins de financement afin d'éclairer la dixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (juillet 2030 à juin 2034) ; c) Examen de l'efficacité du mécanisme de financement¹⁰ ; d) Conséquences sur les travaux de la Convention des réalisations attendues de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment : i) L'évaluation méthodologique du suivi de la biodiversité et de la contribution de la nature aux peuples ; ii) L'évaluation méthodologique de la planification spatiale intégrant la diversité biologique et la connectivité écologique ; g) Suivi du Cadre, dont un examen de l'efficacité des mesures pour mettre en œuvre ses objectifs et ses cibles, conformément aux dispositions de la Convention ; f) Examen de l'efficacité du mécanisme multilatéral de partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques¹¹ ; [g) <i>Autres points à déterminer.</i>]
Dix-neuvième (2030)	a) Examen global des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris les moyens de mise en œuvre, sur la base des rapports nationaux et, le cas échéant, d'autres sources¹² ; b) Conséquences sur les travaux de la Convention des réalisations attendues de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris sa deuxième évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques ;

⁶ Décision [16/13](#).

⁷ Décision [15/11](#), annexe.

⁸ Mis à jour conformément à la décision 16/2, remplaçant le texte d'emplacement réservé entre crochets.

⁹ Décision [15/15](#), par. 29.

¹⁰ Décision 16/--.

¹¹ Mis à jour conformément à la décision 16/2.

¹² Réalisé de concert avec l'évaluation du cadre stratégique à long terme pour le développement et le renforcement des capacités (par. 16 i) de la décision [15/8](#)) et autres mécanismes adoptés par la Conférence des Parties pour soutenir les méthodes de mise en œuvre.]

<i>Réunion de la Conférence des Parties</i>	<i>Questions stratégiques</i>
	c) Mise à jour et suivi du Cadre, et suivi du plan d'action relatif aux questions de genre (2023–2030) et de la stratégie actualisée de mobilisation des ressources ¹³ ; [d) <i>Autres points à déterminer.</i>]

¹³ Décision 15/7, par. 46 et décision 16/--é